

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 865

27 avril 2010

SOMMAIRE

21RP2 S.à r.l.	41504	Heliaste Immobilière S.A.	41491
Accessible Luxury Holdings S.à r.l.	41499	I.B.L. Luxembourg S.A.	41488
Apollo Eagle S.à r.l.	41518	iCON Master Holdings (GBP) S.à r.l.	41480
Apollo Eagle S.à r.l.	41518	Invest Games S.A.	41491
Apollo TH S.à r.l.	41519	Italian Real Estate Capital S.à r.l.	41479
Apollo TH S.à r.l.	41519	IVL Luxembourg S.A.	41520
ArcelorMittal Belval & Differdange	41519	Kiekert Luxco S.à r.l.	41499
Arkon Finances S.A.	41519	Land and Estates Holding S.à r.l.	41508
B 30 GR S.à r.l.	41520	Mirabaud Bonds Conseil S.A.	41490
Babcock & Brown Retail Portfolio 3 S.à r.l.	41504	Odd Financial Services S.A.	41500
BGP Retail Portfolio 3 S.à r.l.	41504	Odd Investment Real Estate S.A.	41500
Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l.	41487	Old Lane Luxembourg Master Fund S.à r.l.	41486
Canoga S.A.	41506	Old Lane Management Luxembourg	41480
Citation Holdings S.A.	41479	O.S. Uelzecht S.à r.l.	41517
Confrérie de la Chaîne des Rôtisseurs, Bail- liage du Grand-Duché de Luxembourg	41519	Oxea S.à r.l.	41474
CVF Lux Finance S.à r.l.	41509	Oxford Acquisition S.à r.l.	41499
Equiniti (Luxembourg) S.à r.l.	41479	Papac S.à r.l.	41504
Estates Capital Venture	41508	PHM Topco 10 S.à r.l.	41518
Europlâtre S.à r.l.	41517	Planetarium Advisor S.A.	41517
Five X Participations S.A.	41520	Promo Consult S.à r.l.	41503
Flex-Pack Luxembourg	41518	Promotion Marechal Nico S.à r.l.	41508
Fondation Internationale Catholique du Scoutisme	41507	Richcourt (Luxembourg) S.A.	41480
Fondor	41500	Riverside European Combi Participations S.à r.l.	41474
Fortis Real Estate Luxembourg	41478	S.I.H. Services Investments Holding S.A.	41520
Greenwich Data (Canary Wharf) S.à r.l.	41491	Tlemcen Investments S.à r.l.	41490
Hardman Investments S. à r.l.	41488	UniCredit Luxembourg S.A.	41488
		Verdaine SA	41486
		Vision Finance S.A.	41490

Oxea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 872.664,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.023.

Il convient de noter que l'adresse de Desmond Mitchell ayant pour fonction gérant de catégorie A de la Société, est au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040731/14.

(100040854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Riverside European Combi Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 352.058,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.519.

In the year two thousand ten, on the ninth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Riverside European Combi Participations S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130519 (the Company). The Company was incorporated on July 25, 2007 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on September 17, 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2007 at page 96314. The articles of association of the Company (the Articles) were amended pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, on August 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 6, 2007, under number 2823 at page 135474. The Articles were subsequently amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster Grand Duchy of Luxembourg, on July 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 27, 2008, under number 2081 at page 99876. The Articles have not been modified since then.

There appeared:

Riverside Europe Combi Participations, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Delaware, United states of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered under number 4185602 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Philippe Chenu, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred and ten thousand five-hundred and fifty-eight euro (EUR 210,558.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and forty one thousand five hundred euro (EUR 141,500.-) represented by two hundred and eighty-three thousand (283,000.-) shares having a nominal value of fifty eurocents (EUR 0.50.-) each, to three hundred and fifty-two thousand fifty-eight euro (EUR 352,058.-) by way of the issuance of four hundred and twenty-one thousand one hundred and sixteen (421,116.-) new shares of the Company, having a nominal value of fifty eurocents (EUR 0.50.-) each.

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and ten thousand five hundred and fifty-eight euro (EUR 210,558.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and forty one thousand five hundred euro (EUR 141,500.-) represented by two hundred and eighty-three thousand (283,000.-) shares having a nominal value of fifty eurocents (EUR 0.50.-) each, to three hundred and fifty-two thousand fifty-eight euro (EUR 352,058.-) by way of the issuance of four hundred and twenty-one thousand one hundred and sixteen (421,116.-) new shares of the Company, having a nominal value of fifty eurocents (EUR 0.50.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to four hundred and twenty-one thousand one hundred and sixteen (421,116.-) new shares of the Company, having a nominal value of fifty eurocents (EUR 0.50) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of two hundred and ten thousand five hundred and fifty-eight euro (EUR 210,558.-) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable) in accordance with an undocumented interest free advance granted to the Company by the Sole Shareholder

The above mentioned contribution in kind shall be allocated to the share capital account of the Company.

The existence and valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company and (ii) the balance sheet of the Company dated March 5, 2010 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The contribution certificate dated March 9, 2010 issued by the management of the Sole Shareholder and the Company in respect of the Receivable (the Certificate) states in essence that:

"

- the Sole Shareholder has a receivable against the Company in an aggregate amount of two hundred and ten thousand five hundred and fifty-eight euro (EUR 210,558.-) (the Receivable);

- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as per March 5, 2010 and booked under item "Liabilities / Creditors / Amounts owed to affiliated undertakings / a) becoming due and payable within one year / Riverside Europe Combi Participations, LLC" (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at two hundred and ten thousand five hundred and fifty-eight euro (EUR 210,558.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The Certificate and the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital** . The share capital of the Company is set at three hundred and fifty-two thousand fifty-eight euro (EUR 352,058.-) divided into seven hundred and four thousand one hundred and sixteen (704,116.-) shares with a nominal value of fifty eurocents (EUR 0.50.-) each, all of which are fully paid up (together hereafter the "shares")."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,700.- (one thousand seven hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Riverside European Combi Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130519 (la Société). La Société a été constituée le 25 juin 2007 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 17 septembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2007 page 96314. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Paul Frieders, en date du 21 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 décembre 2007, numéro 2823 page 135474. Les Statuts ont été modifiés ultérieurement suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 août 2008, numéro 2081, page 99876. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

A comparu:

Riverside Europe Combi Participations, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4185602 (l'Associé Unique),

ici représentée par Philippe Chenu, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent dix mille cinq cent cinquante-huit euros (EUR 210.558) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent quarante et un mille cinq cents euros (EUR 141.500) représenté par deux cent quatre-vingt trois mille (283.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante centimes d'euros (EUR 0,50) chacune, à trois cent cinquante-deux mille cinquante-huit euros (EUR 352.058) par l'émission de quatre cent vingt et un mille cent seize (421.116) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante centimes d'euros (EUR 0,50) chacune.

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent dix mille cinq cent cinquante-huit euros (EUR 210.558) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent quarante et un mille cinq cents euros (EUR 141.500) représenté par deux cent quatre-vingt-trois mille (283.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante centimes d'euros (EUR 0,50) chacune, à trois cent cinquante-deux mille cinquante-huit euros (EUR 352.058) par l'émission de quatre cent vingt et un mille cent seize (421.116) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante centimes d'euros (EUR 0,50) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre cent vingt et un mille cent seize (421.116) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante centimes d'euros (EUR 0,50) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant total de deux cent dix mille cinq cent cinquante-huit euros (EUR 210.558) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance) conformément à une avance sans intérêt et non documentée accordée à la Société par l'Associé Unique.

L'apport en nature mentionné ci-dessus sera affecté au compte de capital social de la Société.

L'existence et l'estimation de l'apport en nature de la Créance est documentée par, entre autres, (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société et (ii) le bilan de la Société daté du 5 mars 2010 et signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan).

Le certificat d'apport daté du 9 mars 2010 émis par la gérance de l'Associé Unique et la Société relatif à la Créance (le Certificat) indique essentiellement que:"

- l'Associé Unique détient une créance envers la Société d'un montant total de deux cent dix mille cinq cent cinquante-huit euros (EUR 210.558) (la Créance);

- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est indiquée sur le bilan au 5 mars 2010 annexé et enregistrée sous La rubrique "Dettes / Créanciers / Montants dus aux entreprises apparentées / a) liquide et exigible dans un délai d'un an / Riverside Europe Combi Participations, LLC" (le Bilan);

- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance, il est le seul autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date d'échéance sans retenue;

- sur base de principes comptables luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société d'après le Bilan ci-joint est évaluée à deux cent dix mille cinq cent cinquante-huit euros (EUR 210.558) et depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois."

Le Certificat et le Bilan, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante-deux mille cinquante-huit euros (EUR 352.058) représenté par sept cent quatre mille cent seize (704.116) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euros (EUR 0,50) chacune, toutes entièrement libérées (ensemble ci-après les "parts sociales")."

41478

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de veiller à toutes formalités s'y rapportant (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.700,- (mille sept cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. CHENU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2010. Relation: LAC/2010/11431. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010040187/225.

(100040046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Fortis Real Estate Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.638.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au, 3A, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg le jeudi 17 décembre 2009, à 11 heures 30

L'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes

- L'Assemblée décide de mettre fin aux mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Michel Baugnet.

- L'Assemblée nomme administrateurs:

* SPRL Laurent Stalens, avec siège social à B-1180 Bruxelles, place Albert Leemans, 19

* Monsieur Olivier Vandenhove, demeurant à B-1030 Schaerbeek, avenue Eugène Plasky, 102

Leur mandat d'administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de 2014.

- L'Assemblée nomme administrateur-délégué:

Monsieur Alain DE COSTER, Administrateur, demeurant à B-1630 Lindebeek, rue de la Longue Haie,

Son mandat d'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de 2014.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Pour extrait conforme

Fiduciaire HRT

Pierre HOFFMANN

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2010041243/24.

(100041102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Equiniti (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 82.721.189,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.687.

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société en date du 8 février 2010, l'acceptation de la démission de Janet Hennessy avec effet immédiat en tant que gérant.

Est nommé en remplacement, avec effet immédiat, Eileen Sivolella, née le 20 août 1964 dans le New Jersey, U.S.A.; ayant son adresse professionnelle au 75 State Street, Boston, MA, U.S.A. en tant que gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040732/16.

(100040851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Italian Real Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.115.

EXTRAIT

Lors d'une résolution tenue par voix circulaire, les associés ont pris note de la démission de Monsieur Luca Moretti, de son poste de gérant A2 de la Société avec effet au 10 novembre 2008 et ont décidé de nommer Madame Louise Turner, née le 6 août 1976 à Manchester, Royaume-Uni, résidant au 83, Canning Street, L8 1NW Liverpool, Royaume-Uni, gérant A2 de la Société avec effet au 10 novembre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 19/03/2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010040734/17.

(100040801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Citation Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 17.438.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme Citation Holdings S.A. tenue extraordinairement en date du 22 mars 2010 à Luxembourg, 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, que:

La société Cardinal Nominees Limited est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Limited, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited

9, Pelican Drive, Columbus Centre,

Road Town (Tortola)

Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2010041189/21.

(100041781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Richcourt (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 90.338.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire
de l'Actionnaire Unique qui s'est tenue extraordinairement le 15 mars 2010*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de Citco Richcourt (Luxembourg) S.A. (la "Société"), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

D'accepter la démission de Monsieur Yves Bloch ayant son adresse professionnelle au 20, Bvd Princesse Charlotte, Le Rocqueville, MC - 98000 Monaco, en tant qu'Administrateur, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Catherine Noens
Signature
Présidente de l'Assemblée

Référence de publication: 2010040736/17.

(100040779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Old Lane Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 111.258.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 18 mars 2010

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Daniel McAuliffe avec effet immédiat

- de nommer:

* Monsieur Peter Manion ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant B de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Pour extrait analytique conforme
Xavier de Cillia

Référence de publication: 2010040738/17.

(100040774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

iCON Master Holdings (GBP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 151.713.

—
In the year two thousand and ten, on the fifth day of the month of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

iCON Infrastructure Partners, L.P., a limited partnership established in Guernsey, with registered office at Ogier House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, with partnership number 1249, (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Gaël Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 March 2010.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of iCON Master Holdings (GBP) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 25 February 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") of the Company have not been amended since that date.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To implement a tracking share scheme by converting the existing 12,000 shares into Class A shares.
2. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred and one thousand two hundred and seventeen British pound sterling (GBP 101,217.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand British pounds sterling (GBP 12,000.-), divided into twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one British pound sterling (GBP 1.-) each, to an amount of one hundred and thirteen thousand two hundred and seventeen British pound sterling (GBP 113,217.-), divided into one hundred and thirteen thousand two hundred and seventeen (113,217) Class A shares with a nominal value of one British pound sterling (GBP 1.-) each.
3. To issue one hundred and one thousand two hundred and seventeen (101,217) Class A shares, with a nominal value of one British pound sterling (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.
4. To accept the subscription by the Sole Shareholder of one thousand two hundred and seventeen (101,217) Class A shares with a nominal value of one British pound sterling (GBP 1.-) each and the full payment of these shares and a share premium of thirty-three pence (GBP 0.33) by a contribution in cash.
5. To amend articles 5, 23, 24 and 26 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.
6. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to implement a tracking share scheme whereby the existing twelve thousand (12,000) shares will be converted into Class A shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and one thousand two hundred and seventeen British pound sterling (GBP 101,217.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand British pounds sterling (GBP 12,000.-), divided into twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one British pound sterling (GBP 1.-) each, to an amount of one hundred and thirteen thousand two hundred and seventeen British pound sterling (GBP 113,217.-), divided into one hundred and thirteen thousand two hundred and seventeen (113,217) Class A shares with a nominal value of one British pound sterling (GBP 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue one hundred and one thousand two hundred and seventeen (101,217) Class A shares, with a nominal value of one British pound sterling (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase, and to accept the following subscription:

Subscription/Payment

Thereupon, now appears Mr. Gael Castex, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given on 4 March 2010.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to one hundred and one thousand two hundred and seventeen (101,217) new Class A shares of the Company with a nominal value of one British pound sterling (GBP 1.-) each, and to make payment in full for all such new shares and a share premium of thirty-three pence (GBP 0.33) by a contribution in cash.

The Sole Shareholder, pre-named, acting through its duly appointed attorney in fact declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of one hundred and one thousand two hundred and seventeen British pound sterling and thirty-three pence (GBP 101,217.33), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the Sole Shareholder resolves to accept the subscription and payment by the subscriber of the newly issued Class A shares and to allot the one hundred and one thousand two hundred and seventeen (101,217) newly issued shares of the Company to iCON Infrastructure Partners, L.P., prenamed.

Fourth resolution

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVED to amend articles 5, 23, 24 and 26 of the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at one hundred and thirteen thousand two hundred and seventeen British pound sterling (GPB 113,217.-), divided into one hundred and thirteen thousand two hundred and seventeen (113,217) Class A shares, with a par value of one British pound sterling (GBP 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Sole Shareholder delegates the decision on the allocation of the Company's assets and liabilities amongst the classes of shares to the board of managers.

Henceforth for all intents and purposes, the shares of a given Class of shares shall track and reflect the performance of the assets and liabilities in the same Class of shares only. To the extent permitted by article 72-1 of the Law, and to the extent that the Company's profits and losses account shows distributable profits, the profits may only be shared within a given Class of Shares by the shareholders of the same Class and shall not impact the results of any other Class of shares and as the case may be, the losses may only be shared within a given Class of shares by the shareholders of the same Class and shall not impact the results of any other Class of shares.

The shareholders may create additional Classes of shares, split or divide the existing Classes of shares. Each Class of shares shall, unless otherwise provided for in these Articles correspond to a distinct share of the assets and liabilities of the Company. Any share premium paid in respect of any shares of a specific Class of shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific Class of shares of the Company. As between the shareholders of the Company, each Class of shares shall be treated as a separate Class. The rights of the shareholders of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a specific Class of shares or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or liquidation of a Class of shares are, except as otherwise provided for in these Articles or under applicable laws, strictly limited to the assets of that Class of shares and the assets of that Class of shares shall be exclusively available to satisfy such shareholders only. Shareholders whose rights are not related to a specific Class of shares shall have no rights to the assets of any Class of shares. Unless otherwise provided for in these Articles, no resolutions of the shareholders may be taken which would affect the rights of the shareholders of a given Class of shares without the prior approval of the shareholders, as the case may be, whose rights relate to that specific Class of shares. Any decisions or actions taken in violation of this limitation shall be null and void. Any quorum and/or voting requirements shall apply mutatis mutandis at the level of each Class of shares. Each Class of shares may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of any other Class of shares or of the Company itself.

Art. 24. Allocation of Profits. The result of each Class of shares will consist of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in respect of the assets of the same Class of shares (including capital gains, dividend distributions and/or liquidation surpluses) and the amount of expenses, losses, taxes and other fund transfers incurred by the Company during the relevant financial period which can regularly and reasonably be allocated to management and operation of the same Class of shares.

All income and charges which may not be allocated to any specific Class of shares shall be allocated to all the Classes of shares on a pro rata basis of the shares issued in each Class of shares.

Five per cent (5%) of the net profits per Class of shares shall be allocated to the legal reserve account, provided that such allocation shall be limited to five per cent (5%) of the net profits determined on an aggregate basis of all Class of shares; this deduction ceases to be compulsory as soon as the legal reserve account reaches ten per cent (10%) of the capital of the Company on an aggregate basis, and the allocation shall resume each time the maximum allocation is no longer fulfilled on an aggregate basis.

After the allocation of any profits to the legal reserve, all further profits shall be allocated within each Class of shares to existing losses, if any, to the payment of a dividend to the holders of the relevant shares, or be carried forward.

In the event of the payment of a dividend, each Class of shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed, taking into account (i) the total equity (par value and share premium) represented by each share of this Class of shares at the time of the relevant payment of dividend, and (ii) the portion of the legal reserve account of the Company, constituted by net profits originating from this Class of shares. The shareholders shall have discretionary power to dispose of any profits which may not be allocated to a specific Class of shares. The shareholders shall approve the separate accounts simultaneously with the general accounts of the Company in accordance with law.

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation, it being specified that the liquidator(s) shall treat each class of shares as a distinct compartment for the purposes of its liquidation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company at the level of each class of shares shall be distributed equally to the holders of the relevant shares pro rata to the number of the relevant shares held by them."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,900.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mars.

Par-devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

iCON Infrastructure Partners, L.P., un limited partnership constitué à Guernesey, ayant son siège social à Ogier House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey, GY1 1WA, avec numéro partnership 1249 ("Associé Unique"),

ici représenté par Monsieur Gaël Castex, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2010.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. La comparante déclare qu'elle est l'associé unique de iCON Master Holdings (GBP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire Maître Paul DECKER, résidant à Luxembourg-Ville, en date du 25 février 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts ("Statuts") de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Mise en place d'un mécanisme de parts sociales traçantes par conversion des 12.000 parts sociales existantes en parts sociales de Catégorie A.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent un mille deux cent dix-sept livres sterling (GBP 101.217,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-), divisé en douze mille (12.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de cent treize mille deux cent dix-sept livres sterling (GBP 113.217,-), divisé en cent treize mille deux cent dix-sept (113.217) parts sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

3. Emission de cent un mille deux cent dix-sept (101.217) parts sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

4. Acceptation de la souscription par l'Associé Unique de cent un mille deux cent dix-sept (101.217) nouvelles parts sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et le paiement intégral de ces parts sociales et une prime d'émission de trente-trois pence (GBP 0,33) par un apport en espèces.

5. Modification des articles 5, 23, 24 et 26 des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sous les points ci-dessus.

6. Divers.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de mettre en place un mécanisme de parts sociales traçantes par la conversion des douze mille (12.000) parts sociales en parts sociales de Catégorie A.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent un mille deux cent dix-sept livres sterling (GBP 101.217,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-), divisé en douze mille (12.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de cent treize mille deux cent dix-sept livres sterling (GBP 113.217,-), divisé en cent treize mille deux cent dix-sept (113.217) parts sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre cent un mille deux cent dix-sept (101.217) parts sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée, et d'accepter la souscription suivante:

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu Monsieur Gaël Castex, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2010.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, précité, à cent un mille deux cent dix-sept (101.217) nouvelles parts sociales de Catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et libérer intégralement toutes ces nouvelles parts sociales et une prime d'émission de trente-trois pence (GBP 0,33) par un apport en espèces.

L'Associé Unique, précité, représenté par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que les nouvelles parts sociales ont été libérées intégralement en espèces et que la somme totale de cent treize mille deux cent dix-sept livres sterling et trente-trois pence (GBP 113.217,33) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'Associé Unique décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer cent un mille deux cent dix-sept (101.217) nouvelles parts sociales de la Société à iCON Infrastructure Partners, L.P., précitée.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5, 23, 24 et 26 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suivant:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un cent treize mille deux cent dix-sept livres sterling (GBP 113.217,-), divisé en cent treize mille deux cent dix-sept (113.217) parts sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

L'Associé Unique délègue la décision de l'allocation des biens et dettes de la Société entre les catégories de parts au conseil de gérance.

Dorénavant, à toutes intentions et fins, les parts sociales d'une Catégorie de parts sociales donnée doivent exclusivement être liées à et refléter la performance des actifs et passifs de cette Catégorie de parts sociales. Dans les limites autorisées par l'article 72-1 de la Loi, et dans la mesure où le compte de résultat de la Société présente des profits distribuables, les profits ne peuvent être partagés qu'au sein d'une seule Catégorie de parts sociales donnée par les associés de la même Catégorie et ne doivent pas influencer pas les résultats d'autres Catégories de parts sociales et, le cas échéant, les pertes ne pourront être partagées qu'au sein d'une seule Catégorie de parts sociales donnée par les associés de cette Catégorie et n'influenceront pas les résultats d'autres Catégories de parts sociales.

Les associés peuvent créer des Catégories additionnelles de parts sociales, diviser ou subdiviser les Catégories de parts sociales existantes. Chaque Catégorie de parts sociales doit, sauf disposition contraire dans les Statuts, correspondre à une part distincte de l'actif et du passif de la Société. Chaque prime d'émission versée pour toute part sociale ou une Catégorie spécifique de parts sociales suite à leur émission doit être allouée à un compte réserve de prime d'émission correspondant à cette Catégorie spécifique de parts sociales de la Société. Entre les associés de la Société, chaque Catégorie de parts sociales doit être traitée comme une Catégorie séparée. Les droits des associés de la Société qui (i) lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à une Catégorie spécifique de parts sociales ou (ii) sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'une Catégorie de parts sociales, sont, sauf disposition contraire dans les Statuts ou dans les lois applicables, strictement limités aux actifs de cette Catégorie de parts sociales et les actifs de cette Catégorie de parts sociales, sont exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés. Les associés dont les droits ne sont pas attachés à une Catégorie spécifique de parts sociales ne peuvent avoir de droits sur les actifs d'une autre Catégorie de parts sociales. Toutes les décisions ou actions prises en violation de cette limitation sont nulles et non avenues. Toutes les exigences de quorum et/ou de vote doivent s'appliquer mutatis mutandis au niveau

de chaque Catégorie de parts sociales. Chaque Catégorie de parts sociales pourra être liquidée séparément sans qu'une telle liquidation n'entraîne la liquidation d'une autre Catégorie de parts sociales ou de la Société elle-même.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Le résultat de chaque catégorie de parts sociales sera le solde entre tous revenus, profits, ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à la même Catégorie de parts sociales (incluant les plus-values, les distributions de dividendes et /ou les bonis de liquidation) et le montant des dépenses, pertes, impôts et autre transferts de fonds encourus par la Société pendant cette exercice social qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de cette Catégorie de parts sociales.

Tous produits et dépenses non attribués à une Catégorie de parts sociales en particulier seront alloués entre les différentes Catégories de parts sociales proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Catégorie de parts sociales.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de chaque Catégorie de parts sociales de la Société seront affectés au compte de la réserve légale de la Société, étant entendu que cette affectation sera limitée à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets agrégés de toutes les Catégories de parts sociales de la Société. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société et l'affectation sera réinitiée dès que le montant d'affectation maximum n'est plus atteint pour toute la société.

Après l'affectation des bénéfices à la réserve légale, tout bénéfice supplémentaire sera alloué parmi chaque Catégorie de parts sociales aux pertes existantes, le cas échéant, au paiement d'un dividende aux détenteurs de parts sociales de la Catégorie concernée ou continuera à s'accumuler.

Dans le cas du paiement d'un dividende, chaque Catégorie de part sociale aura droit à une fraction du montant total des bénéfices distribués, en prenant en compte (i) le montant total des capitaux (valeur nominale et prime d'émission) représenté par chaque part sociale de cette Catégorie de parts sociales dont il est question, au moment dudit paiement du dividende, et (ii) de la portion de la réserve légale de la Société, constituée par les bénéfices nets générés par cette Catégorie de parts sociales. Les associés auront un pouvoir discrétionnaire de disposer de tous profits qui n'aura pas été rattaché à une Catégorie déterminée de parts sociales. Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la loi sur les Sociétés et la pratique courante.

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments, étant donné que le(s) liquidateur(s) doivent traiter chaque Catégorie de parts sociales comme une entité distincte pour la liquidation.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.900,- EUR.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G.CASTEX, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11139. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010040816/290.

(100040826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Old Lane Luxembourg Master Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.295.

—
Extrait des résolutions des associés prises en date du 18 mars 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Daniel McAuliffe avec effet immédiat

- de nommer:

* Monsieur Peter Manion ayant son adresse professionnelle au 399, Park Avenue, New York, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant B de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Pour extrait analytique conforme

Xavier de Cillia

Référence de publication: 2010040739/17.

(100040771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Verdaine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.433.

—
L'an deux mil dix, le quatrième jour de mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme „VERDAINE SA", avec siège social au 11A, Bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 136.433, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 18 janvier 2008 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 21 mars 2008 numéro 702 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Vikash Bhoobun, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 11-13 Avenue Emile Reuter.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Hugo Vautier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 11-13 Avenue Emile Reuter.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vikash Bhoobun, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification de l'article 4 des statuts comme suit: "Art. 4. La Société a pour objet principal le conseil économique à un Fond d'investissement spécialisé Luxembourgeois, à l'exclusion de toute activité spécifiquement réglementée par la loi luxembourgeoise, et notamment par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

La Société a également pour objet, à titre accessoire, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la Société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger."

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet principal le conseil économique à un Fond d'investissement spécialisé Luxembourgeois, à l'exclusion de toute activité spécifiquement réglementée par la loi luxembourgeoise, et notamment par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

La Société a également pour objet, à titre accessoire, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la Société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger."

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vikash Bhoobun, Hugo Vautier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 mars 2010. LAC/2010/10453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010040873/74.

(100040606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.630,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.311.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 15 mars 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Madame Sarah Salmona, résidente au 32 Voukourestiou Str., 10671 Athènes, Grèce, en tant que gérante de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2010040740/17.

(100040750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

UniCredit Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 9.989.

—
RECTIFICATIF

Berichtigung für die Hinterlegung vom 28. Juli 2009 mit der Referenz L090115315.05

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 26. September 2008 geht hervor, dass Herr Angelo BRIZI mit Wirkung zum 1. August 2008 auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt wurde. Das am 28. Juli 2009 unter der Referenz L090115315.05 hinterlegte Dokument muss daher berichtigt werden.

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt Mémorial, Band C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. März 2010.

UniCredit Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2010040741/17.

(100040672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

I.B.L. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 27.007.

—
Il résulte de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires et de la réunion du Conseil d'Administration du 9 janvier 2010:

- 1) Acceptation de la démission de la société BELLEKO N V comme administrateur et administrateur délégué
- 2) Nomination par le Conseil comme Administrateur Délégué jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015 de Monsieur Théo Vandercappellen, Populierenstraat, 47, B-3511 HASSELT.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société I.B.L. Luxembourg S.A.

Fiduciaire FORIG S.C.

Signature

Référence de publication: 2010040742/18.

(100040657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Hardman Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 151.382.

—
In the year two thousand and ten, on the first day of March.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hardman Properties JV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 151 381,

here represented by Mrs Sylvie LEXA, companies' director, with professional address in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of HARDMAN INVESTMENTS S.A.R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, routes de Trèves, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 151 382, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 3, 2010, in the process to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The sole partner decides to transfer the registered office of the Company from 6A route de Trèves L-2633 Senningerberg to 6 rue Philippe II L-2340 Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the sole partner decides to amend the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 5. first sentence.** The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg within the municipality of Luxembourg and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager (s)."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le premier jour de mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hardman Properties JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 151 381,

ici représentée par Madame Sylvie LEXA, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée HARDMAN INVESTMENTS S. à r.l., ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 151 382, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 février 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de transférer le siège social du 6A route de Trèves L-2633 Senningerberg au 6 rue Philippe II L-2340 Luxembourg.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 5. première phrase. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 05 mars 2010. LAC/2010/9921. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010040871/73.

(100040590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Mirabaud Bonds Conseil S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.750.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 1^{er} décembre 2009 que

- Monsieur Frédéric Fasel, demeurant 47, Mehlstrachen, L-6942 Niederanven, a été coopté en tant qu'Administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Jerry HILGER, Administrateur démissionnaire, et ce, à effet du 1^{er} décembre 2009. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010040743/16.

(100040644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Vision Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.432.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2010:

- Le mandat d'administrateur de la société de Mme Rachel Aguirre, résidant professionnellement 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg est renouvelé.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010040744/15.

(100040618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Tlemcen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.657.

—
1) Il résulte qu'en date du 15 décembre 2009:

La démission de Victoria Management Services S.A. en tant qu'unique gérant de la société avec effet au 15 décembre 2009 a été acceptée, confirmée et ratifiée.

La nomination de Nete Stejn Mortensen, 20 Wengertswée, L-5450 Luxembourg en tant qu'unique gérant avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée indéterminée.

2) Il résulte du transfert des parts sociales en date du 15 décembre 2009 que Pallister Holdings Limited, avec le siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive Road Town, Tortola, Les Îles Vierges Britanniques, a transféré:

- 460 parts sociales à Hans Nélen domicilié au 39, rue Goethe L-1637 Luxembourg

- 40 parts à Nordica Life (Bermuda) Ltd avec son siège social au 16 Burnaby Street PO Box HM 2904 Hamilton JX, Les Bermudes.

3) Il résulte qu'en date du 16 décembre 2009, le siège social de la compagnie est transféré du 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg vers le 9A boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Natacha Hainaux

Référence de publication: 2010041475/23.

(100041778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Invest Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.166.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion
du Conseil d'Administration en date du 1^{er} mars 2010*

Première résolution

Conformément à l'article 8.1 des statuts, le Conseil d'Administration décide de nommer M. Stefano Bortoli comme Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invest Games S.A.

Francesco CECCHINI

Administrateur

Référence de publication: 2010040745/16.

(100040494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Heliaste Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 45.153.

—
- Mademoiselle Noëlle Piccione, Messieurs Jean-Robert Bartolini et Salim Bourekba ont démissionné de leur mandat d'administrateurs avec effet au 18 décembre 2009;

- Fin-Contrôle S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 18 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010040746/14.

(100040426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Greenwich Data (Canary Wharf) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 151.984.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

Mr Michael Gerard Maye, businessman, with professional address at Im Schüebeldörfli 9, 8700, Küsnacht, Switzerland, born on 30 November 1970 in Gal way, Republic of Ireland,

Such appearing person has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Greenwich Data (Canary Wharf) S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Purpose. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise

stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and to own, administrate, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may hold, administrate, and manage real property as an investment, in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property such as leasehold and part-ownership rights.

The Company may make, purchase and invest in loans, securities and other financial assets. The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes and preferred equity certificates or equivalent instruments) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up-stream or cross-stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at eleven thousand five hundred pounds sterling (GBP 11,500) divided into eleven thousand five hundred (11,500) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Transfer of Shares. The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the "Law").

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an unlimited period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with cause at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. No such written notice is required if all the managers are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by means of a circular when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or in case of a board of managers by the board itself (including by way of representation).

Art. 8. Liability of Managers, Indemnification. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed in the present article, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he or she is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder Voting Rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He or she has a number of votes equal to the number of shares he or she owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by the Law, in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on June 1st at 10:00 a.m. of each year. If such day is not a business day or is a Jewish holiday, the meeting shall be held on the immediately following business day or the immediately following day which is not a Jewish holiday.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year, save for the first accounting year which shall begin on the day of incorporation and end on 31th December 2010.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit, five percent (5%) shall be placed into a statutory reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same Law are applicable.

Art. 16. Applicable Law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Mr Michael Gerard Maye, he has subscribed and entirely paid up the eleven thousand five hundred (11,500) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of eleven thousand five hundred pounds sterling (GBP 11,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Michael Gerard Maye	Businessman	Im Schübeldörfli 9, 8700, Küsnacht, Switzerland	30 November 1970	Galway (Republic of Ireland)
Ralph Bourgnon	Expert comptable (auditor)	6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	23 June 1975	Bâle (Switzerland)
Ronald Weber	Réviseur d'entreprises	6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg	2 January 1953	Maastricht (the Netherlands)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le neuvième jour du mois de mars,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Michael Gerard Maye, entrepreneur, résidant professionnellement à Im Schübeldörfli 9, 8700, Küsnacht, Suisse, né le 30 novembre 1970 à Galway, République d'Irlande,

La partie comparante a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Greenwich Data (Canary Wharf) S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère, directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, de certificats de créance, d'instruments de crédit convertibles et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut détenir, administrer et gérer des biens immobiliers en tant qu'investissement, notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles tels que le droit emphytéotique et des droits de copropriété.

La Société peut réaliser, acquérir et investir dans des prêts, titres ou tout autre actif financier. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris des obligations convertibles et des certificats d'actions préférentielles (preferred equity certificates) ou instruments équivalents) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à onze mille cinq cents livres sterling (GBP 11.500) divisé en onze mille cinq cents (11.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée dans la forme requise pour la modification des présents statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir du compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la "Loi").

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec motifs et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Un tel avis ne sera pas requis si tous les gérants sont présents ou représentés durant la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être passé outre à une convocation écrite à la suite du consentement de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, ou en cas de conseil de gérance, par le conseil lui-même (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées dans le présent article, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou

passé de géant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

- en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;
- pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à rencontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure permise par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet par l'approbation de la majorité des associés tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou l'obtention de la majorité, à compter de la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Sauf prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans prendre en considération la part du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins les trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés sera tenue le 1^{er} juin à 10h00 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable ou constitue une célébration juive, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant ou le jour suivant qui ne constitue pas une célébration juive.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année sociale qui commence au jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à l'expiration de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même Loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Payerment

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, M. Michael Gerard Maye, celui-ci a souscrit et intégralement libéré les onze mille cinq cents (11.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de onze mille cinq cents livres sterling (GBP 11.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Profession	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Michael Gerard Maye	Entrepreneur	Im Schübelldörfli 9, 8700, Küsnacht, Suisse	30 novembre 1970	Galway (République d'Irlande)
Ralph Bourgnon	Expert comptable	6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	23 juin 1975	Bâle (Suisse)
Ronald Weber	Réviseur d'entreprises	6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	2 janvier 1953	Maastricht (Pays-Bas)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.G. MAYE - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mars 2010. Relation: LAC/2010/11432. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-deux mars de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010041313/402.

(100041115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Kiekert Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 425.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.405.

—
- Veuillez lire la dénomination de l'associé Morgan Stanley & Co. International plc (au lieu de Morgan Stanley & Co. International Limited).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010..

Certifié conforme

Pour Kiekert Luxco S.à r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010040749/17.

(100040324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Oxford Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 16.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.204.

—
EXTRAIT

- Il résulte d'une décision des associés de l'associé unique de la Société, Hellman & Friedman Acquisition III Limited, que le nom de l'associé unique a été changé en Gartmore Group Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour Oxford Acquisition S.à r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010040750/17.

(100040321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Accessible Luxury Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.309.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 15 décembre 2009:

- d'accepter la démission de Monsieur Christophe Gaul comme gérant A de la Société avec effet au 30 novembre 2009; et

- de nommer Mademoiselle Virginie Boussard, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant A de la Société, pour une durée illimitée, avec effet au 30 novembre 2009.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010040754/16.

(100040663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Fondor, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 7.932.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 4 mars 2010 au siège social que:

L'Assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Nicolaas Brenninkmeijer de son poste d'administrateur en date du 16 février 2010.

Il résulte de cette démission que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Michel de Groote;
- Carl Brenninkmeijer;
- Henri Grisius;
- Wilhelm Rennebaum.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010041200/20.

(100041091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

**Odd Financial Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Odd Investment Real Estate S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.014.

In the year two thousand ten, on the fourth day of February.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of Odd Investment Real Estate S.A., a limited liability company (société anonyme), with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 41.014 (the "Company"), incorporated under the name Odd Investments S.A. pursuant to a deed drawn up by Notary André-Jean-Joseph Schwachtgen on 16 July 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 November 1992, number 548 and amended on May 18, 2000 by deed of Notary Gérard Lecuit, residing then in Hesperange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 26, 2000 number 785, and for the last time by notarial deed on 15 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 6, 2008, number 1107.

The meeting was opened by Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in B-Nothomb, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Annie MARECHAL, private employee, residing in B-Grumelange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Céline BESSIN, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company into "Odd Financial Services S.A."

2. Decision to change article 1 of the articles of association with respect to the change of the name.

3. Decision to change the object of the company by amendment of points 3.1 and 3.4 of article 3, which will be read as follows:

" **3.1.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio."

" **3.4.** The Company may also carry out any financial advisory services, any advisory activities for the purposes of the enterprises, any director or statutory auditor mandates. In general, the Company may carry out any operations of a patrimonial nature, any transactions in respect of real estate or moveable property, any commercial, industrial or financial operations, and any transactions and operations to promote and facilitate directly or indirectly the realisation of the object or its extension."

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the Company into "Odd Financial Services S.A."

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of article 1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1. Form, name.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Company in the form of a société anonyme, under the name of "Odd Financial Services S.A." (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by these articles of association (hereafter the "Articles")."

Third resolution

The general meeting decides to change the object of the company by amendment of articles 3.1 and 3.4 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **3.1.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio."

" **3.4.** The Company may also carry out any financial advisory services, any advisory activities for the purposes of the enterprises, any director or statutory auditor mandates. In general, the Company may carry out any operations of a patrimonial nature, any transactions in respect of real estate or moveable property, any commercial, industrial or financial operations, and any transactions and operations to promote and facilitate directly or indirectly the realisation of the object or its extension."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately ONE THOUSAND EUROS (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre février.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Odd Investment Real Estate S.A.», avec siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 41.014, constituée sous la dénomination de Odd Investments S.A., suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 548 du 26 novembre 1992 et modifié par acte du notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange le 18 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 785, et pour la dernière fois suivant acte notarié du 15 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1107 du 6 mai 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb,

qui désigne comme secrétaire Madame Annie MARECHAL, employée privée, demeurant à B-Grumelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination de la société en "Odd Financial Services S.A."
2. Changement subséquent de l'article 1^{er} des statuts suite au changement du nom de la société.
3. Changement de l'objet social de la société par modification des points 3.1 et 3.4 de l'article, pour leur donner la teneur suivante:

«3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, de titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.»

«3.4. La société pourra aussi accomplir toutes activités de conseil financier, de conseil aux entreprises, de mandat d'administrateur, de mandat de commissaire aux comptes. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en "Odd Financial Services S.A."

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er} . Forme, dénomination.** Il existe, entre les propriétaires d'actions et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «Odd Financial Services S.A.» (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société, par modification des points 3.1 et 3.4 de l'article 3 des statuts qui auront la teneur suivante:

«3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, de titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.»

«3.4. La société pourra aussi accomplir toutes activités de conseil financier, de conseil aux entreprises, de mandat d'administrateur, de mandat de commissaire aux comptes. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

41503

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, A. MARECHAL, C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2010, Relation: LAC/2010/6335. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040755/155.

(100040916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Promo Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8262 Mamer, 22, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 115.418.

Décision de l'associé unique du 3 mars 2010

S'est tenue une Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de la société "PROMO CONSULT S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 22, rue de la Résistance, L-8262 Mamer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 115.418 (la "Société").

La Société a été constituée le 24 février 2006 par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1193 du 20 juin 2006,

A comparu Madame Marie Anne Schmit, gérante de sociétés, née à Ettelbruck, le 28 août 1949, demeurant à L-8262 Mamer, 22, rue de la Résistance, (l'"Associé Unique")

L'Associé Unique déclare:

I.- Qu'elle détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société,

II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1.- Démission de Madame Nicole Arendt de son poste de gérante technique,

2.- Confirmation de Madame Marie-Anne Schmit en tant que gérante unique de la société

3.- Divers

III.- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes

Première résolution:

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Nicole Arendt de son poste de gérante technique.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution précédente Madame Marie-Anne Schmit, gérante de sociétés, née à Ettelbruck, le 28 août 1949, demeurant à L-8262 Mamer, 22, rue de la Résistance, et confirmée en tant que gérante unique de la société.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.

Fait et passé à Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010040805/30.

(100040963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Papac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 124.669.

Suite à la cession de 100 parts sociales intervenue le 22 décembre 2008, dûment enregistrée le 5 janvier 2010, les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée PAPEC S.à r.l. sont réparties comme suit:

TLVPAP S.A.	<u>100 parts</u>
Total	100 parts
Fait à Luxembourg, le 18 mars 2010.	Signature.

Référence de publication: 2010040863/0.

(100040553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040863/15.

(100040553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

21RP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 133.023.

Suite à la cession de 100 parts sociales intervenue le 22 décembre 2008, dûment enregistrée le 5 janvier 2010, les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée 21 RP2 S.à r.l. sont réparties comme suit:

TLVPAP S.A.	<u>100 parts</u>
Total	100 parts
Fait à Luxembourg, le 18 mars 2010.	Signature.

Référence de publication: 2010040857/13.

(100040554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**BGP Retail Portfolio 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Babcock & Brown Retail Portfolio 3 S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 119.931.

In the year two thousand and ten, on the first day of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BGP Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97795, holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 19 February 2010.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of Babcock & Brown Retail Portfolio 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 119931, incorporated pursuant to a deed of Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 25 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2033 on 30 October 2006 (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. To change the name of the Company from "Babcock & Brown Retail Portfolio 3 S.à r.l." into "BGP Retail Portfolio 3 S.à r.l."

3. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Association in order to reflect the name change adopted under item 2.

4. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "Babcock & Brown Retail Portfolio 3 S.à r.l." into "BGP Retail Portfolio 3 S.à r.l."

Third resolution

The Meeting resolves to amend subsequently the article 1 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the second resolution, which shall read as follows:

" **Art. 1. Name.** "There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BGP Retail Portfolio 3 S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97795, propriétaire de 500 (cinq cents) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement au 3, rue Nicolas Welter à L-2740 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 février 2010.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, est requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est le seul associé de Babcock & Brown Retail Portfolio 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119931, constituée suivant un acte de Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg du 25 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2033 le 30 octobre 2006 (la Société).

II. que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Changer le nom de la Société de "Babcock & Brown Retail Portfolio 3 S.à r.l." en "BGP Retail Portfolio 3 S.à r.l."

3. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts afin de refléter le changement du nom spécifiée au point 2.

4. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "Babcock & Brown Retail Portfolio 3 S.à r.l." en "BGP Retail Portfolio 3 S.à r.l."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la présente décision, qui aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BGP Retail Portfolio 3 S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 mars 2010. Relation: LAC/2010/10041. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010040780/113.

(100040873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Canoga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.326.

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CANOGA S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 79326 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 485 du 28 juin 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et

peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, R. Thill, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10774. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010041298/49.

(100041395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Fondation Internationale Catholique du Scoutisme, Fondation.

Siège social: L-2173 Luxembourg, 5, rue Munchen-Tesch.

R.C.S. Luxembourg G 10.

Extrait de l'assemblée générale (Conseil d'administration) du 27.2.2010 à Rome (I)

Le Conseil d'administration, réuni en nombre suffisant pour siéger en matière statutaire, a décidé à l'unanimité: Suite à la démission du président Benoît BLANPAIN et la nomination de Jean TIQUET comme président et la cooptation de Toby Takemichi SUZUKI comme membre du CA,

Le conseil d'administration se compose comme suit: Président d'honneur: Benoît BLANPAIN, président et secrétaire: Jean TIQUET, vice-présidents: Claude TROESTER et Gerard A. SCANLAN, trésorier: Roger RICHTER, secrétaire général de la CICS: Baldur HERMANS, trésorier de la CICS: Walter HOFSTETTER, membres: Gebhard TRANSIER, Richard P. LAROCQUE et Toby Takemichi SUZUKI.

Le comité exécutif est composé de: Jean TIQUET, Claude TROESTER, Gerard SCANLAN, Roger RICHTER, Baldur HERMANS et Walter HOFSTETTER.

Nico PICARD est désigné comme réviseur pour l'exercice courant 2010.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour extrait conforme

Roger Richter

Trésorier

Référence de publication: 2010041199/22.

(100041446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Land and Estates Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.158.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 10 Mars 2010:

- d'accepter la démission de Monsieur Christophe Gaul comme gérant de la Société avec effet au 30 Novembre 2009; et

- de nommer en remplacement de Monsieur Christophe Gaul, Mlle Virginie Boussard, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société, avec effet au 30 Novembre 2009, et ce pour une durée illimitée.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010040838/16.

(100040667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Estates Capital Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.159.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 5 Octobre 2009:

- d'accepter la démission de Madame Nathalie Crahay comme administrateur A de la Société avec effet au 8 janvier 2009; et

- de nommer Monsieur Christophe Gaul, né le 3 Avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy L-1855, Luxembourg, comme administrateur A de la Société avec effet au 8 janvier 2009, et ce pour une période de 6 ans.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010040839/16.

(100040681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Promotion Marechal Nico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.472.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2010

L'associé unique décide:

De révoquer du poste de gérant Monsieur MARECHAL Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérants administratifs:

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Johny, né le 8 août 1979 à Ettelbruck, demeurant à L-9188 Vichten, 8, rue de la Chapelle,

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Paul, né le 20 mars 1985 à Ettelbruck, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De changer le pouvoir de signature de la façon suivante:

la société est engagée par la signature individuelle du gérant technique; ce n'est qu'en cas d'empêchement pour des raisons de santé du gérant technique, dûment constatées par un certificat médical, rendant impossible le fonctionnement normal de la société, que cette dernière sera valablement engagée par la signature conjointe des gérants administratifs.

Référence de publication: 2010041225/22.

(100041010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

CVF Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.959.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of March.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVF Master Fund III LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Trade and Companies' under the number 38865 ,

duly represented by Andreia-Beatrice Ghioca, private employee, by virtue of a proxy, given in Minneapolis, on 25th February 2010,

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of securities of any kind and loans to or claims and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or any persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law 5 April 1993.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "CVF Lux Finance S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) represented by:

- twenty-four thousand nine hundred sixty-one (24,961) class Liquid Pool shares,
- one (1) class Special Alloc Agent-P&L share,
- one (1) class Special Alloc-Commitment share,
- one (1) class Special Alloc-Fixed share,
- one (1) class Special Alloc-PNL share,
- one (1) class Special Alloc - UK IME Tax share,
- one (1) class Side Pocket Series 1 share,
- one (1) class Side Pocket Series 2 share,
- one (1) class Side Pocket Series 3 share,
- one (1) class Side Pocket Series 4 share,
- one (1) class Side Pocket Series 5 share,
- one (1) class Side Pocket Series 6 share,

- one (1) class Side Pocket Series 7 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 8 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 9 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 10 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 11 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 12 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 13 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 14 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 15 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 16 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 17 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 18 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 19 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 20 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 21 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 22 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 23 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 24 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 25 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 61 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 95 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 96 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 97 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 98 share,
 - one (1) share class Side Pocket Series 99 share,
 - one (1) class Side Pocket Series A share,
 - one (1) class Side Pocket Series B share;
 - and one (1) class Side Pocket Series C share,
- having a par value of one US dollar (USD 1) each.

Each class of shares shall finance a portfolio of assets constituting an investment directly or indirectly held by the Company (each an "Investment") and shall be exclusively entitled to such Investment. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders of the Company shall from time to time determine the Investment(s) attached to each share class (save for the class Liquid Pool shares).

All distributions shall be allocated to a special reserve of each class of shares until their distribution to the holders of such class of shares.

The losses incurred by the Company in relation to one of its Investments are subtracted from the amounts attached to the share class relating to such Investment (whether profits, profits carried forward, share premium, distributable reserves or the parts of the relevant Investment representing the share capital). If the losses exceed the amount attached to such class of shares, this excess will be borne by the other classes of shares pro rata to their participation in the share capital. These provisions do not segregate the assets of the Company into compartments enforceable in relation to the third parties.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year,

increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by CVF Master Fund III LP, as aforementioned, for a total price of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg.
2. The following persons are appointed manager of the Company for an indefinite period of time:
 - Mr. Mirko Fischer, Director, born on 6 May 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;
 - Mr. Patrick Lsurger, Senior Treasury Analyst, born on 29 November 1955 in Metz, France, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVF Master Fund III LP, une limited partnership constituée et existante sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro 38865,

dûment représentée par Andreia-Beatrice Ghioca, employée privée en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Minneapolis, le 25 février 2010,

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements (y compris des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "CVF Lux Finance S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille Dollars (USD 25.000) représentés par:

- vingt quatre mille neuf cent soixante et un (24,961) parts sociales de classe Liquid Pool,
- une (1) part sociale de classe Special Alloc Agent-P&L,
- une (1) part sociale de classe Special Alloc-Commitment,
- une (1) part sociale de classe Special Alloc-Fixed,
- une (1) part sociale de classe Special Alloc-PNL,
- une (1) part sociale de classe Special Alloc - UK IME Tax,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 1,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 2,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 3,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 4,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 5,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 6,

- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 7,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 8,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 9,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 10,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 11,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 12,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 13,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 14,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 15,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 16,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 17,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 18,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 19,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 20,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 21,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 22,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 23,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 24,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 25,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 61,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 95,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 96,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 97,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 98,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 99,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series A,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series B,
 - et une (1) part sociale de classe Side Pocket Series C,
- ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune.

Chaque classe d'actions financera un portefeuille d'avoirs constituant un investissement directement ou indirectement détenu par la Société (chacun un "Investissement") et sera exclusivement destiné à cet investissement. Le seul associé aura exclusivement droit à cet investissement. Le seul associé, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la Société déterminera de temps en temps l'Investissement attaché à chaque classe d'actions (sauf pour la classe parts Liquid Pool).

Toutes les distributions seront allouées à une réserve spéciale de chaque classe de parts jusqu'à leur distribution aux détenteurs de cette classe de parts.

Les pertes encourues par la Société en relation à un de ses investissements sont soustraites des montants attachés à la classe de parts en relation avec cet Investissement (ou bien des bénéfices, bénéfices reportés, prime d'émission, réserves distribuables ou les parts de l'investissement concerné représentant le capital social). Si les pertes excèdent le montant attribué à cette classe de parts, cet excédent sera attribué aux autres classes de parts au pro rata de leur participation dans le capital social. Ces provisions ne divisent pas les avoirs de la Société en compartiments opposables aux tiers.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au minimum un gérant, qui ne doit pas nécessairement être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le

dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'ensemble des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales a été souscrit par CVF Master Fund III LP, susmentionnée, pour un montant de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Mirko Fischer, Gérant sociétés, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, avec adresse professionnelle à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

- M. Patrick Lsurger, Senior Treasury Analyst, né le 29 novembre 1955 à Metz, France, avec adresse professionnelle à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. B. Ghioca et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9489. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010040771/436.

(100040638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Planetarium Advisor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.791.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 mars 2010 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Tom Weiland, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Madame Annemarie Arens, Vice-President, RBC Dexia Investor Services Bank SA, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Edio Delcò, Directeur Général, PKB Privatbank AG.Via S Balestra 1, 6901 Lugano Suisse

en leur qualité d'administrateurs, pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2011,

- de nommer MAZARS, Luxembourg, rue Henri M Schnadt, 10A, L-2530 Luxembourg à la fonction de Commissaire aux Comptes en remplacement d'ERNST & YOUNG, Luxembourg pour la même période d'un an.

Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2010.

Pour PLANETARIUM ADVISOR S.A, Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010041210/21.

(100041294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

O.S. Uelzecht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 131.726.

Suite à la cession de 100 parts sociales intervenue le 22 décembre 2008, dûment enregistrée le 5 janvier 2010, les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée O.S. Uelzecht S.à r.l. sont réparties comme suit:

TLVPAP S.A.	100 parts
------------------	-----------

Total	100 parts
-----------------	-----------

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2010.	Signature.
-------------------------------------	------------

Référence de publication: 2010040864/13.

(100040552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Europlàtre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 334, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.096.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 février 2010 les décisions suivantes:

1. Démission de Monsieur Fernando Rocha de Almeida de ses fonctions de gérant administratif de la société.
2. Nomination de Monsieur Fernando Fonsêca Alves Pindelo, gérant de sociétés, demeurant à L-4310 Esch-sur-Alzette, 2, rue de Raemerich, en qualité de gérant administratif de la société pour une durée indéterminée. La société sera engagé par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010040848/16.

(100040589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

PHM Topco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.045.330,70.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.875.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040890/11.

(100040586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Flex-Pack Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7475 Schoos, 20, rue de Rollingen.

R.C.S. Luxembourg B 91.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 mars 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010041067/14.

(100040837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Apollo Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.086.

Les comptes annuels pour la période du 16 mai 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010041060/12.

(100040452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Apollo Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010041061/11.

(100040453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Apollo TH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010041062/11.

(100040530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Apollo TH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010041063/11.

(100040531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

ArcelorMittal Belval & Differdange, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 41.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041064/9.

(100041026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Confrérie de la Chaîne des Rôtisseurs, Bailliage du Grand-Duché de Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 14, op der Heed.
R.C.S. Luxembourg F 5.228.

Par décision du Conseil d'administration du 21 janvier 2010 et de l'Assemblée générale Ordinaire du vendredi, 26 février 2010 il a été décidé à l'unanimité de modifier les statuts comme suit:

Modification de l'article 3 des statuts:

Il y a lieu de lire: "Le siège social de l'association est établi à L-1747 Luxembourg, 14 op der Heed".

Luxembourg, le 18/03/2010.

Pour le Conseil d'administration

Me Christian-Charles LAUER

Le Chancelier, secrétaire

Référence de publication: 2010041068/16.

(100040489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Arkon Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 76.287.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.03.2010.

Référence de publication: 2010041069/10.

(100041017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Signature.

IVL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.684.

A dater du 31 mars 2010, la Fiduciaire FMV sàrl dénonce le siège social de la société suivante:

IVL LUXEMBOURG S.A. - RCSL N°: B106684

Ayant son siège social au 47. Boulevard Joseph II

L - 1840 Luxembourg

Michel VANSIMPSEN

Signature

Expert-Comptable OEC - Gérant

Référence de publication: 2010041071/13.

(100040889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Five X Participations S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 117.929.

A dater du 15 mars 2010, la Fiduciaire FMV sàrl dénonce le siège social de la société suivante:

FIVE X PARTICIPATIONS S.A. - RCSL N°: B117929

Ayant son siège social au 47, Boulevard Joseph II

L - 1840 Luxembourg

Michel VANSIMPSEN

Expert-Comptable OEC - Gérant

Référence de publication: 2010041072/12.

(100040892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

S.I.H. Services Investments Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 36.031.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25 février 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a révoqué le liquidateur, Monsieur Stéphane Sabella, de sa fonction de liquidateur de la société anonyme S.I.H. Services Investments Holding S.A., avec siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, dénoncé en date du 5 mai 2003.

Le même jugement a nommé en son remplacement Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurante Luxembourg.

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2010041075/15.

(100040359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

B 30 GR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 124.767.

Suite à la cession de 100 parts sociales intervenue le 22 décembre 2008, dûment enregistrée le 5 janvier 2010, les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée B 30 GR S.à r.l. sont réparties comme suit:

TLVPAP S.A.	100 parts
Total	100 parts
Fait à Luxembourg, le 18 mars 2010.	Signature.

Référence de publication: 2010040899/13.

(100040538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.
